

Paris, le 05 juin 2023

## Communiqué de l'ANACOFI-CIF à la suite de la séance de la Commission des sanctions de l'AMF du 02 juin 2023

Dans le cadre d'un contrôle réalisé par l'AMF de l'ANACOFI-CIF, le Collège a saisi la Commission des sanctions de l'AMF de certains griefs, lesquels ont été examinés lors de sa séance du 2 juin 2023. Le Collège de l'AMF avait par ailleurs établi une lettre de suite.

En réponse à la lettre de suite des mesures correctrices ont été rapidement mises en œuvre.

Tout au long de la procédure introduite devant la Commission des sanctions, l'association a pu faire part de sa position, pour ce qui concerne la nature et le processus d'admission les modalités de contrôle de ses adhérents, le fait que nous considérons être allés au-delà de la demande de l'AMF en matière de conflits d'intérêts ou encore l'affectation et l'engagement de ses moyens, accompagnée d'une gestion prudente qui a permis de constituer des réserves, qui suffiraient aujourd'hui pour pouvoir faire fonctionner l'association pendant 1 an, sans autres ressources.

La séance de la Commission des sanctions a notamment pu faire apparaître que la conception que nous avons « à la lecture de l'accord qui nous lie à l'AMF », du rôle de l'association, en matière notamment de contrôle et d'admission des adhérents, diverge de celle exprimée par l'AMF.

Au-delà, l'association a indiqué en détail à la Commission des sanctions les raisons pour lesquelles elle est en désaccord avec les constats relevés par la mission de contrôle dont elle a été saisie. Lors de la séance de la Commission, l'association a bénéficié d'une écoute attentive et un dialogue nourri s'est instauré.


Tout naturellement, nos équipes ont déjà pris en compte ces reproches, quand bien même nous les contestons.

Quoi qu'il en soit, nous restons au travail au bénéfice des plus de 3000 entreprises CIF que nous représentons. L'association, après avoir une dernière fois exprimé ses positions et présenté de nouveaux éléments, attend maintenant la décision de la Commission des Sanctions.

En fonction de la décision nous ferons ou non appel, mais nous souhaitons désormais reprendre un échange serein avec les services de l'AMF avec lesquels nos équipes coopèrent au quotidien, au bénéfice de tous.


### Contact presse

Marie Lalande – ANACOFI  
Secrétariat de la Présidence

 01 40 02 03 74

[m.lalande@anacofi.asso.fr](mailto:m.lalande@anacofi.asso.fr)

Cécile Olio

 01 53 25 50 87

[c.olio@anacofi.asso.fr](mailto:c.olio@anacofi.asso.fr)

### ***L'ANACOFI en quelques mots :***

L'ANACOFI est la première instance française de représentation des Conseils en Gestion de Patrimoine, Conseils en Finance d'Entreprise, Courtiers/conseil en banque, finance, assurance-vie et immobilier patrimonial et d'entreprise. Ses élus occupent nombre des postes d'administrateurs tenus par des français dans des instances internationales représentant les métiers de ses membres et de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux.

L'ANACOFI contrôle la principale association de Conseils en Investissements Financiers (45% des effectifs nationaux), la première association de courtiers en Assurance Vie ou en Opérations de Banques et Services de Paiement par le nombre d'entreprises et une des plus importantes associations d'agents immobiliers (patrimoniaux). Avec sa confédération, elle représente plus de 7000 entreprises, pèse plus de 30 000 emplois. Le chiffre d'affaires généré par nos membres dépassait en 2021 les 3 Md€ et génère plus de 7 Md€ de PIB. Elle figure au registre des intérêts de l'Assemblée Nationale, du Sénat et de transparence de l'Union Européenne. Nos membres auraient intermédié 91.000 lots en 2021 pour environ 22 Mds€ ; ils représenteraient près de 40% des ventes du Neuf.